



# COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPPNI BAASSD 24 MAI 2018

## OPPOSITION À L'AVENANT 38 « MISE À JOUR DE LA LISTE DES DIPLÔMES »

### COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NÉGOCIATION ET D'INTERPRÉTATION

Branche

Aide

Accompagnement

Soins

Services

Domicile

#### Ordre du jour :

- 1) Politique salariale
- 2) Classification et système de rémunération
- 3) Mise à jour de la convention collective sur la représentation du personnel
- 4) Point sur les travaux relatifs aux fonds sociaux
- 5) Point sur l'action de communication de la Branche

**FO a fait valoir son droit d'opposition concernant l'avenant 38.** En effet, la distinction de classement entre les 3 spécialités du DEAES, à savoir « la vie à domicile », « la vie en structure » et « l'éducation inclusive » entraîne une discrimination salariale. Les salariés ayant choisi l'option « éducation inclusive » se voient classés en catégorie B alors que les 2 autres spécialités sont en catégorie C !!! Dans cet avenant, certains diplômés du travail social qui ne sont pas listés dans la Convention Collective sont classés en catégorie B alors même qu'ils sont de niveau supérieur (par exemple : moniteur éducateur, éducateur spécialisé...).

**FO rappelle son attachement aux diplômés nationaux du secteur professionnel et à leur reconnaissance en termes de niveau de qualification, qui implique une égalité de traitement pour tous les salariés qui en sont titulaires.**

Comme la CGT a suivi notre démarche et a également fait opposition, cet avenant est donc réputé non-écrit (autrement dit, il n'existe pas), car nous obtenons une **opposition majoritaire** (+ de 50 % de représentativité).

Nous avons provoqué la colère de l'USB et de la CFDT, signataires de cet avenant.

### 1) Politique salariale

Notre délégation **FO propose un avenant afin d'augmenter la valeur du point à hauteur du SMIC + 20 % pour le 1<sup>er</sup> coefficient soit 6,66 €.** Le salaire mensuel brut pour un temps plein atteindrait ainsi 1798,20 € (270 x 6,66) pour le premier coefficient de la catégorie A. Cette revendication correspond à notre mandat du Congrès Fédéral d'octobre 2016 à La Pommeraye.

De son côté, l'USB ne se positionne pas pour le moment sur une augmentation de la valeur du point, car l'avenant 37 sur les frais et temps de déplacement est en cours d'étude à la DGCS<sup>1</sup>. Pour FO, il est peu probable que cet avenant soit agréé vu le coût conséquent que cela représente pour les financeurs (environ 60 millions d'euros selon leurs calculs). De plus, la clause suspensive intégrée dans cet avenant par les employeurs laisse le libre choix aux conseils départementaux de financer ou non des frais de trajet. Ce sera à leur bon vouloir ! Cela va créer des disparités entre les salariés d'un département à un autre. Nous rappelons notre attachement à l'égalité de traitement entre tous les salariés de la même convention collective.

<sup>1</sup> Direction Générale de la Cohésion Sociale

## 2) Classification et système de rémunération

Les employeurs se font aider par un cabinet et sont en attente de retour.

**Pour FO, la priorité est toujours de réévaluer les grilles de salaire de la Convention Collective afin de faire passer, a minima, tous les coefficients au-dessus du SMIC !!!**

Ce point est remis à l'ordre du jour de la prochaine CPPNI.

## 3) Mise à jour de la convention collective sur les représentants du personnel

Notre délégation FO reste en attente de propositions écrites de l'USB.

Nous ferons **des propositions d'amélioration des droits** des élus dans toutes les associations.

## 4) Point sur les travaux relatifs aux fonds sociaux

La mise en place de la gestion du fonds social par l'OCIRP progresse. Notre délégation est très impliquée dans ce travail et suit l'avancée de ce dossier avec attention.

**Pour FO**, la mutualisation est importante. Il faut que les élus dans les associations fassent attention à ce que leur employeur reste assuré (en prévoyance) chez les assureurs anciennement désignés par la Branche (AG2R, HUMANIS, MACIF, UNPMF<sup>2</sup>). Il faut savoir que **les salariés dont l'association a souscrit une prévoyance en dehors des assureurs de la mutualisation de Branche, ne pourront pas bénéficier de ce fonds social.**

## 5) Point sur l'action de communication de la Branche

La Branche travaille activement à cette campagne de communication pour faire connaître le secteur de l'Aide à Domicile au grand public. Un temps fort se déroulera la semaine du 11 juin 2018 avec des parutions dans la presse (le Journal du Dimanche le 10/06 et le Monde le 12/06), des vidéos, des spots radios (France Info du 11 au 17 juin) ainsi que la création d'une page Facebook « *Aide à domicile La Branche* ».

Notre délégation s'interroge vraiment sur l'effet de cette campagne de communication. **Un VRAI salaire et de bonnes conditions de travail seraient certainement plus attrayants et valoriseraient sans conteste le secteur de l'Aide à Domicile.**

Paris, le 30 mai 2018

**Délégation FO** : Alexandra BATALLER, Geneviève DEBILLIERS, Hervé Le MARQUAND, Isabelle ROUDIL

---

<sup>2</sup> Union Nationale de Prévoyance de la Mutualité Française